Image not found or type unknown

Faire appel d'un jugement des Prudhommes !

Question / réponse publié le **26/02/2011**, vu **3523 fois**, Auteur : choupi

Une décision difficile à prendre dans la mesure où mon avocat est avare d'explications claires et pédagogiques.

Mon avocat me donne impression de liquider au plus vite mon affaire pour récupérer son argent et ne daigne pas me donner un rendez pour discuter sur ma demande de reclassement auprès du patron qui m'a "cassé" mon emploi.

C'est pour cela que je me permets de vous soumettre mon affaire afin que vous puissiez, m'éclairer pour que je puisse prendre la bonne décision.

1) J'ai subi un licenciement économique par un patron.

2) Le juge des prud'hommes à qualifié ce licenciement économique en un licenciement abusif.

3) Conséquence, le patron est condamné à me payer une somme mais la question de mon reclassement n'a pas été évoqué dans la décision prud'hommale.

4) Ma question est :

Puis-je faire appel pour demander au juge d'appel que mon reclassement soit considéré et revu après un licenciement abusif concernant (un sénior) ? Comment apporter la preuve que ce patron a un réseau professionnel très conséquent et que ce patron ne soit pas suffisamment sanctionné par la loi pour avoir maltraité les textes de loi et ?

J'attends vos conseils !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés